

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-247
Occupation du domaine public
Place Jaques Garcia

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Maurice HUTTEAU;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Maurice HUTTEAU est autorisé à réserver les places de stationnement place Jacques Garcia le samedi 4 octobre 2025 de 12h00 à 18h00 en raison d'un mariage.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par les services techniques et mise en place par Monsieur Maurice HUTTEAU qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Maurice HUTTEAU, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.